Mouvement des Entreprises de France

Augmenter les charges ou augmenter les salaires, il faut choisir !

Publié le 5 novembre 2026

La croissance française est à l'arrêt, et de nombreux secteurs voient leur activité reculer. C'est pourtant le moment que choisit le gouvernement, dans le budget actuellement en discussion, pour prélever 11,5 milliards d'euros de plus sur les entreprises en réduisant les allègements de cotisations. Concrètement, cela constitue une hausse du coût du travail très substantielle : environ 550 euros par salarié et par an.

Chacun espère, bien légitimement, une hausse du pouvoir d'achat, lequel est incontestablement en berne dans notre pays. Nous partageons cet objectif ! Mais il faut dire les choses simplement : un euro versé en cotisations supplémentaires est un euro qui ne pourra pas aller sur la fiche de paie. Les 550 euros prélevés sur chaque poste, ce sont 550 euros qui ne financeront ni une augmentation, ni une prime, ni une embauche. On ne peut pas, en même temps, augmenter les charges, et espérer qu'augmentent les salaires.

Les premières victimes : les salariés

Car, ce surcoût, la plupart des entreprises ne peuvent pas le répercuter sur leurs prix. Dans la propreté ou le transport, des contrats de long terme avec les clients l'interdisent. Dans l'industrie, la concurrence internationale sanctionne immédiatement toute hausse de tarifs.

Au total, dans les métiers qui emploient beaucoup de salariés proches du SMIC, la baisse des allègements peut suffire à faire basculer une entreprise dans le rouge. Pas d'autre solution, donc, pour les victimes de ce coup de rabot, que de réduire d'autres dépenses : formation, investissement, masse salariale (c'est-à-dire nombre de salariés, et salaires par personne).

Les premières victimes de cette mesure seront donc inévitablement les salariés. Ceux qui sont en poste verront leurs augmentations remises à plus tard. Les jeunes et les moins qualifiés trouveront moins de portes ouvertes, car ce sont les embauches que l'on gèle en premier. Ce sont plus de 200.000 emplois qui risquent d'être détruits. Puis, viennent les investissements reportés et les commandes perdues : la consommation recule et l'économie risque d'entrer dans une spirale récessive.

Le rendement prévu de cette mesure est une illusion : moins d'activité, c'est moins de recettes fiscales et sociales ; plus de chômage, c'est plus de dépenses d'indemnisation.

Pour faire progresser les salaires et les parcours professionnels, nos branches ont besoin de stabilité et de visibilité. Personne ne conteste la nécessité de redresser les comptes publics. Mais le rendement prévu de cette mesure est une illusion : moins d'activité, c'est moins de recettes fiscales et sociales ; plus de chômage, c'est plus de dépenses d'indemnisation. Loin de consolider le financement de notre protection sociale, la baisse drastique des allègements de charges qu'on nous annonce le fragiliserait.

Nous demandons donc au gouvernement et au Parlement de renoncer à la réduction des allègements et à toute nouvelle hausse des prélèvements sur le travail. Le redressement budgétaire doit passer par des économies durables et documentées, et par une simplification réelle des démarches qui pèsent sur les entreprises. Et toute évolution des allègements doit être construite avec les fédérations professionnelles, en tenant compte des réalités de chaque métier.

De l'industrie aux services, du commerce au bâtiment, nos entreprises font vivre l'emploi dans tous les territoires. Laissons-leur les moyens d'embaucher et de mieux payer. Ne faisons pas payer la crise à ceux qui travaillent.

Les 73 signataires de cette tribune sont les présidents de fédérations patronales, dont :

Patrick Martin, président du Medef

Eric Trappier, Union des Industries et Métiers de la Métallurgie (UIMM)

Alexandre Bompard, Fédération du Commerce et de la Distribution (FCD)

Frédéric Carré, Fédération française du Bâtiment (FFB)

Laurent Giovachini, Société d'Ingénierie, de Services informatiques, d'Etudes et de Conseil, de Formation professionnelle (Syntec)

Isabelle Aprile, L'Alliance des Services

Gilles Lafon, Prism'emploi (Professionnels du Recrutement et de l'Intérim)

Alain Grizaud, Fédération nationale des Travaux publics (FNTP)

Olivier Andriès,Groupement des Industries françaises aéronautiques et spatiales (GIFAS)

Béatrice Cuif-Mathieu, Union française des Métiers de l'Evénement (UNIMEV)

Philippe Pasquet, Union française des Métiers de l'Evénement (UNIMEV)

et les présidents des fédérations suivantes :

Association des Agences Conseil et Création (AACC)

Confédération des Grossistes de France (CGF)

Fédération de l'Epicerie et du Commerce de Proximité (FECP)

Fédération des Distributeurs de Matériaux de Construction (FDMC)

Fédération des Entreprises de Propreté et Services associés (FEP)

Fédération des entreprises internationales de la Mécanique et de l'Electronique (FICIME)

Fédération du commerce coopératif et associé (FCA)

Fédération du Service aux Particuliers (FESP)

Fédération du commerce et de la vente à distance (FEVAD)

Fédération française de la Chaussure (FFC)

Fédération française de la Franchise (FFF)

Fédération française des Industries Jouet et Puériculture (FFJP)

Fédération nationale de l'information d'Entreprise, de la Gestion de Créances et de l'Enquête civile (FIGEC)

Les Acteurs de la compétence

Mobilians

NégoA (FNA)

Syndicat des Professionnels des Centres de Contacts (SP2C)

Syndicat national de la Restauration collective (SNRC)

Syndicat national de l'Alimentation et de la Restauration rapide (SNARR)

Syndicat national des Entreprises de l'Audition (SYNEA)

Syndicat national des Etablissements et Résidences privés pour personnes agées (SYNERPA)

Union des Entreprises Sport et Cycle (UESC)

Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie (UMIH)

Union du Grand Commerce de Centre-Ville (UCV)

Union française des Industries des Cartons, Papiers et Celluloses (COPACEL)

Union française des Industries Mode et Habillement (UFIMH)

Union nationale des Commissaires de Justice (UNCJ)

Chambre nationale des Entreprises de Traduction (CNET)

Syndicat national des Professionnels de l'Hébergement d'Entreprises (SYNAPHE)

Syndicat des métiers de l'accueil téléphonique (SIST)

Syndicat national des Prestataires de Services d'Accueil (SNPA)

Syndicat national des organisateurs et réalisateurs d'actions promotionnelles et commerciales (SORAP)

Fédération nationale des Transports de Voyageurs (FNTV)

Union des Transports publics et ferroviaires (UTPF)

Union des Entreprises de Transport et Logistique de France (TLF)

Fédération nationale de l'Aviation et de ses Métiers (FNAM)

Conseil du Commerce de France (CDCF)

Groupement des Entreprises de Sécurité (GES)

Alliance des entreprises privées de l'énergie (APREN)

Association nationale des Industries alimentaires (ANIA)

COEDIS, Fédération des Distributeurs d'Equipements et Solutions électriques, Génie climatique, Plomberie et Sanitaires

Conseil national des Etablissements thermaux (CNETH)

Fédération de l'Hospitalisation privée (FHP)

Fédération des Industries des Peintures, Encres, Couleurs, Colles et Adhésifs, Préservation du Bois (FIPEC)

Fédération des Industries nautiques (FIN)

Fédération des Professionnels de la Piscine et du spa (FPP)

Fédération des Promoteurs immobiliers de France (FPI)

Fédération du Recyclage, du Réemploi et de l'Economie Circulaire (FEDERREC)

Fédération française des Entreprises de Crèches (FFEC)

Fédération française des Industriels de la préfabrication Béton (FIB)

Fédération française des Tuiles et Briques (FFTB)

Fédération nationale de l'Immobilier (FNAIM)

L'Ameublement français

Planète CSCA - Chambre syndicale des Courtiers d'Assurances

Polyvia

Ufip Energies et Mobilités

Union des Industries textiles (UIT)

Union française des Semenciers (UFS)

Union nationale des Industries Carrières et Matériaux de Construction (UNICEM)

Union nationale des Industries de l'Impression et de la Communication (UNIIC)

Alliance française des industries du numérique (AFNUM)

Fédération des prestataires de santé à domicile (FEDEPSAD)

Domaines skiables de France (DSF)

Fédération nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement (FNADE)

Fédération française des Industries de Santé (FEFIS)

Ekhoscènes

Cluster maritime français (CMF)

>> Consulter l'article des Echos